

SOMELEC

Date : 04-08-2026

Page : 1/1

SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95
 R.C.:N°35699/NIF 30500075
 E-mail:somelec@somelec.mr

**Affichage N°****6928****Prestations de
service****DA N° 145-04/CEOLI100/DP/2026 du
18/06/2026****Date d'ouverture : Lundi 17 Aout 2026 à 12:00****Objet : Appel d'offres****Description : Réhabilitation de conteneurs cabines à usage de logements du personnel de la centrale éolienne de 100 MW de Boulanouar**

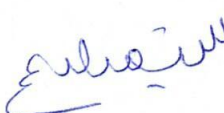
Item	Désignation	Unité	Référence	Quantité
1	Prestation de service pour la Réhabilitation de conteneurs cabines à usage de logements du personnel de la centrale éolienne de 100 MW de Boulanouar, suivant les prescriptions du cahier de charges	U	Centrale éolienne de 100 MW de Boulanouar	1

NB : - La pénalité de retard s'élèvera à : 1/1000ième du montant du bon de commande, par jour calendaire, samedi et dimanche et jours fériés compris. - Le montant global des pénalités de retard est plafonné à : 10 % du montant total du bon de commande. - Délai d'exécution 30 jours. - La visite de lieu est obligatoire. - Voir le cahier de charges ci-joint - Seuls les fournisseurs locaux sont autorisés à participer à cette consultation.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) Le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de travaux : **Centrale éolienne 100 MW de Boulanouar**
- 4) **Délai de exécution : 30 jours**
- 5) Votre offre (technique et financière) **en deux copies** doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidentiel et N° Affichage >> **au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Lundi 17 Aout 2026 à 12:00** où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
- 6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
- 7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
- 8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- 9)
- 10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un **code fournisseur SOMELEC** ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)

 **Directrice Centrale Approvisionnements et Moyens Généraux** **PI**
 Azza EL GHOTOB MOMA
 05/08/26

SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE

SOMELEC

DIRECTION CENTRALE DE PRODUCTION ET TRANSPORT

DIRECTION PRODUCTION

Consultation relative aux Travaux de réhabilitation de conteneurs cabines à usage de logements de la centrale éolienne 100 MW de Boulanouar, suivant la

DA N°145-04/CEOLI100/DP/2026 en date du 18/06/2026.



1. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations relatives à la réhabilitation de bâtiments modulaires destinés à l'hébergement du personnel technique, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de vie sur site.

2. Consistance des ouvrages

2.1. Bâtiment Principal (A)

- Dimensions : 11,5 m x 9,5 m
- Climatisation :
 - 2 climatiseurs 1,5 CV
 - 4 climatiseurs 1 CV

2.2. Bâtiment Secondaire (B)

- Dimensions : 7,3 m x 7,5 m
- Climatisation :
 - 2 climatiseurs 1,5 CV
 - 1 climatiseur 1 CV

2.3. Trois Bâtiments Secondaires (C)

- Climatisation :
 - 1 climatiseur 1,5 CV
 - 4 climatiseurs 1 CV

2.4. Mosquée

- Dimensions : 5 m x 5 m
- Climatisation :
 - 2 climatiseurs 1,5 CV

2.5. Bâtiment Cuisine

- Dimensions : 9,5 m x 5 m
- Climatisation :
 - 1 climatiseur 1,5 CV

2.6. Bâtiment des Douches

- Dimensions : 6 m x 2,5 m à réhabiliter

2.7. Centre de soins et ambulance

- Climatisation :
 - 1 climatiseur 1,5 CV

3. Travaux demandés

3.1. Travaux de réhabilitation

L'entreprise retenue devra assurer :

- Remise à niveau complète des structures :
 - Planchers
 - Murs
 - Toitures
- Réfection des installations :
 - Électricité (tableaux, câblage, éclairage, prises)
 - Plomberie (réseaux, robinetterie, évacuation)
 - Climatisation (installation, réparation, mise en service)
- Aménagement intérieur :
 - Revêtements
 - Peinture
 - Finitions
- Réseaux :
 - Raccordement à l'eau
 - Raccordement électrique depuis le TSA du poste éolien
- Assainissement :
 - Réhabilitation du système d'évacuation
- Génie civil :
 - Sécurisation des fondations
- Ameublement complet selon les tableaux fournis

3.2. Fourniture et installation

- Fourniture de tous les équipements
- Transport sur site
- Installation complète et mise en service

3.3. Tests et réception

- Tests de conformité des installations (électricité, eau, climatisation)
- Vérification de la qualité des travaux
- Réception provisoire puis définitive après levée des réserves

4. Exigences techniques

- Respect des normes en vigueur (électricité, sécurité, hygiène)
- Utilisation de matériaux durables et adaptés aux conditions climatiques locales
- Garantie minimale sur les travaux et équipements

5. Délais d'exécution

Les travaux devront être réalisés dans un délai d'un mois, avec un planning détaillé fourni par l'entreprise.

6. Obligations de l'entreprise

- Respect des délais et des normes
- Sécurisation du chantier
- Gestion des déchets
- Coordination avec le maître d'ouvrage

7. Réception des travaux

- Réception provisoire après inspection
- Réception définitive après période de garantie et levé des réserves.

